

LE COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS DE LYON

Président : Monsieur Guillaume MULSANT
Premier vice-président honoraire de tribunal administratif

Vice-président : Monsieur Jérôme DOSSI
Premier conseiller de chambre régionale des comptes

1. Quel est son ressort territorial ?

Rhône, Ain, Ardèche, Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Cantal, Haute-Loire, Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne, Isère, Drôme, Haute-Savoie, Savoie.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon
DIRECCTE
À l'attention du CCIRA de Lyon
1 boulevard Vivier Merle, 69443 LYON CEDEX 03

Mme Anita AUBIN (DIRECCTE à Lyon)
Tél : 04 26 99 28 33

Courriel : ara.ccira@direccte.gouv.fr